

Sans bouclier tarifaire énergétique : Les communes du Val-de-Marne en faillite et les habitants soumis à une double peine

Les Maires du Val-de-Marne alertent collectivement l'Etat et les parlementaires de la situation inextricable dans laquelle se trouvent les communes du département.

Proposer aux habitants du Val-de-Marne l'ouverture d'équipements de qualité et les services publics répondant à leur besoin sera quasi impossible dès 2023. En effet, les augmentations prévues du coût du gaz et de l'électricité qui varie de 30 à 700 % ne pourront légitimement permettre aux villes de prévoir des budgets de fonctionnement à l'équilibre. Si par extraordinaire ils l'étaient, la marge brut dégagée empêcherait toute possibilité d'investissement.

Cette situation est catastrophique à court-terme sur les budgets communaux, à moyen-terme avec des effets induits sur un ensemble de services rendus également par les Maires (syndicats intercommunaux), et à long terme sur la pérennité voire l'existence de certains services.

Par conséquent, un grand nombre de communes du Val-de-Marne en est réduit à se demander quel service il faudra choisir de fermer ou de réduire drastiquement pour boucler l'année : accueils préscolaires, conservatoire, piscine, bibliothèques, crèches, restauration scolaire, dans un contexte général s'apparentant à un début de récession et rendant la vie de nos concitoyens de plus en plus difficile.

Les communes ne pourront plus fonctionner

Cette augmentation massive des dépenses énergétiques pour les communes s'additionne non seulement à l'inflation qui impacte fortement de nombreuses dépenses mais aussi à des mesures prises ou envisagées par l'Etat visant à réduire les recettes des budgets communaux ou à limiter leur marge de manœuvre : insuffisance de la DGF non indexée sur l'inflation, suppression de la CVAE, limitation des dépenses de fonctionnement imposée par l'Etat aux collectivités dans les cinq prochaines années etc.

Ce contexte fait craindre aux Maires un effet ciseau d'ampleur inégalée sur les budgets et par conséquent le risque de sacrifice de services publics communaux.

Les Maires demandent donc que le bouclier tarifaire énergétique leur soit appliqué et que la situation soit réexaminée avec sérieux, en réelle concertation avec les pouvoirs locaux.